

# Les Aidants Familiaux



*Mon enfant est en situation  
de handicap  
Les séjours de vacances et les  
loisirs*

*Intégrer, c'est « faire entrer dans un tout ». Ainsi, pour la personne handicapée, les temps de loisirs constituent un moyen, un moment et un lieu tout à fait propices à cette intégration.*

*L'objectif de cette intégration est donc bien de faire en sorte que l'enfant handicapé puisse préparer et vivre ses vacances parmi et avec les autres enfants.*



*La mise en oeuvre de l'intégration nécessite deux préalables essentiels :*

- que l'enfant soit en capacité d'accepter les règles de vie du groupe accueillant*
- que le groupe accueillant soit en capacité d'aménager ses exigences en tenant compte de la singularité de la personne accueillie.*

*C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que les enfants*

*apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité dont la société a besoin.*



*EPAF propose des séjours pour les enfants de 4 à 17 ans soit dans ses propres centres de vacances, soit dans des centres avec lesquels elle a passé une convention d'accueil (en assurant elle-même l'accompagnement), soit auprès de prestataires retenus sur appel d'offres, en France et en Europe. Dans certaines conditions, les enfants handicapés peuvent y être accueillis avec un dispositif d'accompagnement spécial.*

### *Vous souhaitez partir en famille*

*Lancé en mai 2001, le label national "Tourisme et handicaps" a pour but de permettre l'accès à une information fiable et homogène sur l'ensemble de l'offre touristique :*



- hébergements (hôtels, villages de vacances, gîtes ruraux, campings...);*
- restaurants, sites (monuments, musées, jardins, châteaux...);*
- activités de loisirs.*

*Destiné à une clientèle à besoins spécifiques, il est attribué pour chacun des quatre handicaps : auditif, mental, visuel et physique. C'est le seul visuel qui vous garantit l'accessibilité de votre hébergement !*

**Association "Tourisme & handicaps"**

43, rue Max Dormoy

75018 Paris

Tél. : 01 44 11 10 41

[www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)

## *Les transports*

### *Accès Plus le bonus SNCF*



*Ce service gratuit (1) vous permet de :*

- préparer, organiser votre voyage et obtenir toute information sur le niveau d'équipement des gares et des trains, même celles non comprises dans le périmètre bénéficiant du service ;*
- réserver votre billet ;*

- réserver la prestation d'accueil et d'accompagnement adaptée pour vous et vos bagages, au plus tard 48h avant le voyage.

Le service fonctionne de 7h à 22h. Il est souvent « embouteillé ». Privilégiez les heures creuses (entre 20h et 22h) et listez à l'avance vos questions et/ou vos besoins afin d'éviter d'avoir à renouveler votre appel.

(1) En bénéficient les personnes ayant une carte d'invalidité civile, de priorité ou de stationnement ; les titulaires d'une carte "réformé-pensionné de guerre", et les clients qui arrivent en gare avec leur fauteuil roulant

### **Europe : tarifs avantageux**

Les trains tels qu'Artesia (pour l'Italie), Elipsos (pour l'Espagne), Eurostar (pour la Grande-Bretagne), Thalys (pour la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne) ou Lyria (pour la Suisse) proposent un tarif spécifique pour les personnes handicapées et/ou leur accompagnateur. Pour en connaître les conditions, reportez-vous au guide sur [www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com), rubriques "Avantages tarifaires" puis "Avantages tarifaires pour vos voyages à l'étranger".

